



Règlement Financier

I. Cotisation

Le montant des cotisations annuelles est fixé comme suit :

- a. membre actif de plus de 18 ans CHF 200.-
- b. membre loisir CHF 200.-
- c. membre actif de moins de 18 ans CHF 150.-

Une réduction de 10% est accordée dans les cas suivants :

- a) AVS
- b) Plus de 2 membres de la même famille inscrits au club

Les membres honoraires sont dispensés du paiement de la cotisation mais restent soumis au paiement de la licence.

II. Licence

Le coût des licences est facturé en plus des cotisations. Son montant est à la charge des membres du club désirant faire de la compétition. Elle se rajoute au montant de la cotisation.

III. Finance d'entrée

Tout nouveau membre doit s'acquitter d'une finance d'entrée. Celle-ci est fixée à: CHF 50.-

IV. Frais de rappel

La cotisation, licence s'il y a lieu doit être payée dans les 30 jours qui suivent l'envoi du bulletin de versement. Les frais de rappel sont à la charge du membre concerné.

V. Remboursement des frais de déplacement

Le remboursement des frais de déplacements ne se fait que dans des cas où la distance est supérieure à 50km. Il ne concerne que les compétitions par équipes :

- a. Championnats par équipe STT ou AVVF
- b. Coupe Suisse
- c. Coupe AVVF



Règlement Financier

Un seul véhicule est pris en considération par match. Le remboursement est fixé comme suit :

a) CHF 0.40 / km, avec une déduction de 50 Km par trajet simple

Dans le cas où le déplacement se fait par train, le remboursement du billet se fait sur la base du prix du billet ½ prix – 2^{ème} classe.

Aucun frais de déplacement à un tournoi n'est pris en compte.

VI. Remboursement des frais de tournoi

Pour les catégories U11, U13, U15, U18 et sur remise au caissier de la carte de tournoi (indispensable), le club rembourse le 100% des frais d'inscription à un tournoi.

Les finances d'inscription aux tournois de classement STT/AVVF sont prises en charge par le club à raison de CHF. 23.50. Les frais relatifs aux tournois de classement STT/AVVF seront perçus à concurrence de CHF 30.- et seront facturés en même temps que la cotisation annuelle. Le décompte final de ces frais de tournoi de classement sera réalisé lors de la saison suivante

Toute absence non excusée à l'avance à un tournoi qu'il soit de classement ou autre, fait l'objet d'une amende. Cette amende et les frais d'inscription du tournoi concerné ne seront pas pris en charge par le club, et restent à la charge du joueur.

VII. Subsidés pour stages

Le Comité peut accorder un subside à un joueur licencié de moins de 18 ans pour participation à un stage officiel par saison (durée de plus de 3 jours). La demande de subside doit être adressée, par écrit, au Comité avant le stage. Le paiement du subside se fera après le stage sur présentation de la facture.

Les montants pouvant être accordés sont au maximum les suivants:

- a) U11 – 70%
- b) U13 - 60%
- c) U15 - 50%
- d) U18 - 40%

Ces subsidés sont "à bien plaie". Ils seront réduits, sur décision de la majorité du Comité, dans différents cas, comme par exemple:

- a) indiscipline aux entraînements du club ou en match
- b) manque de régularité dans les présences aux entraînements du club



Règlement Financier

c) manque de sportivité ou conduite déplaisante en match ou dans les tournois individuels

d) conduite déplaisante pendant le stage

Si le club organise un stage à Morges, il sera utilisé les mêmes critères.

D'autre part, sauf impossibilité flagrante, si un membre ne participe pas au stage organisé par le club, il ne recevra pas de subside en cas de participation à un autre stage.

VIII. Autres frais

Ils ne sont autorisés que sur demande au Comité et acceptation préalable de ce dernier. Le remboursement ne se fait que sur présentation des factures.

IX. Amende

Une amende pour absence non justifiée d'un membre actif à l'assemblée générale est fixée à CHF 10.-. Elle ne s'applique pas aux catégories n'ayant pas le droit de vote.

Etabli à Morges, soumis et approuvé lors de l'assemblée générale du 13 juin 2009.

T. Boucq
Président

C. Gatti
Caissier